

Audience rectorat 28 mai 2019

M. Monlun Secrétaire général adjoint,
Mme Duport directrice des ressources humaines du rectorat
Mme Baladi cheffe de la direction des personnels enseignants
Mme Tijou adjointe à la direction des personnels en charge du dossier de psychologue éducation nationale
Odile Bernaud, Pascale Galland Geron, Bernard Robin, Mathieu Meneau SNUIPP

Mouvement intra:

Les représentants Snuipp ont rappelé les difficultés de fonctionnement inhérentes au mouvement intra des psychologues EDA de l'éducation nationale. Le problème majeur est qu'une circonscription ne peut être, selon nous, un établissement. Le mouvement tel qu'il est proposé actuellement lèse les collègues par rapport aux autres personnels de l'académie : en effet ils ne peuvent pas faire de vœu groupement de communes et les vœux Commune(s) sont très limités. De plus, lorsque plusieurs postes sont vacants sur une circonscription le mouvement devient mouvement à l'aveugle ce qui constitue un grand facteur d'incertitude qui empêche les collègues d'y participer en toute sérénité. Enfin, lors du mouvement infra Circonscription qui intervient après le mouvement intra académique, les collègues déjà sur circonscription ne peuvent obtenir un poste vacant même s'ils ont un barème supérieur au collègue entrant.

Madame Duport a rappelé la permanence de cette difficulté que lui nous lui avons signalée depuis plus d'un an. Cependant, nationalement comme localement les opérations de mouvement sont effectuées à l'aide d'un logiciel qu'il n'est pas possible de paramétrer. Nous avons rappelé le peu de psychologues concernés par ces opérations de mouvement et la faisabilité selon nous d'un mouvement papier : il suffirait de faire spécifier pour chaque vœu Circonscription les écoles rattachement demandées. Madame Baladi a de nouveau mis en avant l'impossibilité de changer le logiciel ; cependant une meilleure prise en compte des demandes incluant les écoles rattachement est possible ; certaines académies l'ont mis en place.

Madame Duport nous a certifié avoir bien conscience des problèmes générés par ces modalités. L'administration a relayé cette demande au niveau national sans réponse pour le moment. Madame Baladi a, de son côté, redit l'impossibilité pour les services de traiter manuellement 15 demandes de mutation.

Nous continuons d'intervenir au niveau national pour que notre spécificité de personnels gérés par le second degré, mais intervenant dans le premier degré soit davantage prise en compte dans les opérations de mouvement. Pour nous, un mouvement manuel est facilement réalisable et nous regrettons que les contingences informatiques priment sur la carrière des collègues sur l'académie de Poitiers.

Le budget de fonctionnement:

Nous avons rappelé les difficultés spécifiques inhérentes au budget de fonctionnement depuis la création du nouveau corps : en effet, auparavant, en tant que personnels du 1er degré, nous nous adressions aux mairies pour notre budget. Maintenant nous sommes dans le second degré. Nous constatons sur le terrain de fortes disparités entre les psychologues quant à leur équipement en tests récents : ces outils sont indispensables et très onéreux : nous avons demandé à ce qu'une

ligne budgétaire spécifique soit créée pour l'équipement des psychologues Éducation Nationale EDA.

M. Monlun le secrétaire général adjoint du rectorat nous a affirmé qu'aucun texte ne précise que les frais occasionnés dans les écoles ne seraient plus pris en charge par les mairies. Celles-ci doivent fournir le matériel aux personnels qui y travaillent, quel que soit leur statut. C'est toujours à la mairie de prendre en charge le matériel. (Code de l'éducation).

Nous avons argumenté en insistant sur le prix du matériel, la nécessité d'avoir des outils fiables et récents, et sur le fait que les psy EDO ont un budget et qu'il serait normal que nous en ayons un aussi. Il serait nécessaire de compléter le budget mairie qui ne peut être qu'insuffisant, car les mairies doivent aussi prendre en charge le fongible, dont les protocoles fort chers.

Madame Dupont pense qu'une dotation annuelle pourrait être envisagée dans une démarche académique, avec un recueil des besoins. C'est un financement à part qui aurait vocation d'être académique et étalé dans le temps sur certains territoires en fonction des besoins.

Elle s'engage à soumettre l'idée à Monsieur le secrétaire général.

Nous avons pris acte de cette avancée et nous serons attentifs au suivi de ce dossier. Nous avons aussi demandé à ce que le rectorat rappelle aux mairies, association des maires de France, les missions des RASED et la nécessité de les financer. M.Monlun nous a informés que s'il y a une difficulté dans un lieu particulier, l'IEN est le représentant du DASEN et que c'est à lui qu'il faut s'adresser. Si cela est sans effet, il se tournera alors vers le DASEN.

Nous vous engageons donc à faire remonter auprès de vos mairies vos besoins en équipement matériel et, en cas de refus, d'en référer à votre IEN avec copie au Snuipp pour que nous vous assistions dans vos démarches.

Les frais de déplacement :

Nous sommes partis du constat que la circulaire n° 2015-228 du 13-1-2016 qui stipule que « *Tout déplacement accompli par un agent pour assurer son service, hors des communes de sa résidence administrative et de sa résidence familiale, donne lieu à la prise en charge des frais de transport induits par ce déplacement et à l'attribution, le cas échéant, d'indemnités destinées à compenser les frais de repas et d'hébergement de l'intéressé* ». Nous avons aussi remarqué que d'autres catégories de personnels comme les médecins et les remplaçants sont remboursés intégralement. Nous avons demandé une augmentation des enveloppes de fonctionnement pour les psychologues de l'éducation nationale.

M. le secrétaire général adjoint nous a répondu que le budget est juste dans le sens où il est réparti équitablement dans l'académie. Si ces enveloppes ne couvrent pas l'intégralité des besoins, c'est qu'elles sont contraintes par le budget académique.

Pour nous, cette réponse n'est pas satisfaisante : les collègues exerçant en territoire rural doivent payer de leur argent les déplacements de mi-avril à début juillet et ceci de façon récurrente depuis plusieurs années

M. Monlun nous a redit que nous sommes tous des fonctionnaires de l'État et nous avons un budget pour fonctionner. Nous devons travailler avec le budget qui nous est alloué.

« Je ne pourrai jamais vous dire que tout vous sera remboursé. » Il constate une baisse des dotations depuis plusieurs années, mais le rectorat est vigilant à une répartition équitable. (En fait le rectorat répartit entre les circonscriptions et à l'intérieur de la circonscription c'est l'IEN qui répartit entre les différents personnels itinérants : IEN, Conseillers pédagogiques, maitres spécialisés, PsyEN...) ; Madame Dupont a pris en note que les enveloppes allouées ne couvrent pas l'ensemble des déplacements.

Nous avons espéré qu'avec la création du nouveau corps cette question des frais de déplacement serait revue et que notre fonctionnement serait aligné sur celui des psychologues EDO. Force est de constater que l'administration reste figée sur ses positions et que collectivement aucune avancée ne sera possible. Reste l'option individuelle et la saisie du tribunal administratif pour faire valoir ses droits. Nous mettrons prochainement ligne des

formulaires de recours gracieux pour le paiement des kilomètres parcourus dans l'exercice des fonctions.

La formation :

Sur la question de la formation, nous avons pris acte des avancées pour les PsyEN notamment sur les formations spécifiques telles que celle du WISC5. Nous avons soulevé le paradoxe que des collègues ont été formés, mais qu'ils ne pourront acquérir l'outil que dans quatre ou cinq ans.

Des passerelles et des journées de formation commune EDA/EDO ont été organisées à l'initiative des IEN ASH dans les départements. Madame Duport nous encourage à faire des demandes de formations locales afin de les intégrer au plan académique de formation.

Les modules initiative nationale (Stage MIN) ont été proposés au cours du deuxième trimestre 2019 à la profession. Les propositions de l'administration seront étudiées en CAPA ou par transmission électronique si le temps ne le permet pas.

Nous avons demandé à avoir la liste des candidatures pour ces stages ainsi que les propositions de l'administration.

Créations de postes:

Nous avons fait remonter les besoins importants sur l'académie en lien avec la spécificité rurale, mais aussi avec les nouvelles missions de conseil et de formation et les missions sur l'école inclusive qui sont maintenant demandées aux psychologues éducation nationale. Une enquête du Snuipp au début d'année montrait que la moyenne académique était de 1 psychologue pour 1350 élèves. Pour rappel la moyenne européenne est de 1 psychologue pour 800 élèves

M. Monlun nous a répondu en évoquant le contexte général à l'éducation nationale qui n'est pas encourageant pour les créations de postes. Cependant, il nous a indiqué que ce débat doit avoir lieu au niveau départemental dans le cadre des RASED aussi. Au moment de la carte scolaire, nous pourrons faire remonter par l'intermédiaire des sections départementales SNUipp des demandes spécifiques de création de postes psyEN aux DASEN.

Tout au long de cette audience, nous avons eu l'impression d'être dans un dialogue de sourds : face à nos nombreux arguments, dans l'intérêt dans la profession et dans un souci d'équité entre les personnels il nous a été donné, le plus souvent, une fin de non-recevoir. Cette conception du dialogue social nous paraît très inquiétante quant au devenir de la gestion des carrières des psychologues de l'éducation nationale. Plus que jamais, le recours au collectif et le soutien qu'il peut apporter reste la seule alternative face à cette gestion brutale et impersonnelle.

En réponse à cette attitude bornée et bureaucratique, l'unique recours individuel sera la saisie du tribunal administratif, pour que chaque psyEN qui sera lésé puisse simplement faire respecter ses droits, cette évolution inédite renforce la menace de disparition des corps intermédiaires.

Le Snuipp sera toujours aux côtés des personnels pour faire valoir leurs droits aujourd'hui, mais aussi lorsque la réforme de la fonction publique sera mise en place en janvier 2020 .

Les représentants des personnels SNUIPP